

Délibération N°2022-051-BC

Date de convocation : 24 août 2022

Membres du bureau en exercice : 8	Présents : 6	Votants : 6
-----------------------------------	--------------	-------------

Programmation culturelle « La Belle Saison » - Fixation des tarifs

L'an deux mil vingt-deux, le 30 du mois d'août à 16 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON.

Etaient présents M. JEZEQUEL Jean
M. BODIGUEL Robert
Mme GUILLERM Babeth
M. MIOSSEC Gilbert
M. DUFFORT Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s) Mme CLAISSE Laurence
Mme HENAFF Marie Claire

Secrétaire de séance : M. JEZEQUEL Jean

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Dans le cadre de la programmation de « La Belle Saison », il convient de fixer les tarifs :

Public	Types d'offre culturelle	Tarifs
Scolaires	Spectacle en salle	2 € par élève
	Atelier « Belles Escapades » maternelles et primaires	45 € par classe
	Atelier « Belles Escapades » collèges et lycées	45 €/heure/intervenant

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au bureau communautaire ;
Après avoir entendu le Président ;

Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité :

- **Approuve les tarifs de « La Belle Saison » tels qu'exposés ci-dessus et l'application à compter du 1^{er} septembre 2022.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 1^{er} septembre 2022.

Le Secrétaire de séance,
Jean JEZEQUEL.

Le Président,
Henri BILLON.

